DÉCOCTÉ s. m. (dé-kok-té — du lat. *decoctus*, cuit). Pharm. Produit d'une décoction : *Les* DÉCOCTÉS *végétaux, animaux.*

—**Encycl.** Nous allons donner ici quelques *décoctés :*

— *Décocté blanc de Sydenham*, appelé aussi *apozème de mie de pain composé, apozème blanc, hydrolé de gomme et de corne de cerf calcinée.* Cette préparation, autrefois très-célèbre, est encore fort souvent employée aujourd'hui. Le codex en donne la formule suivante : corne de cerf calcinée et porphyrisée, 8 gr.; mie de pain, 24 gr.; gomme arabique concassée, 8 gr.; sucre blanc, 30 gr.; eau de fleurs d'oranger, 15 gr.; eau, quantité suffisante. Broyez les deux premières substances ensemble, mettez-les sur le feu avec un peu plus de 1 litre d'eau et la gomme, et faites bouillir une demi-heure dans un vase couvert. Passez, avec une légère expression, à travers une étamine peu serrée; faites dissoudre le sucre et ajoutez l'eau de fleurs d'oranger. Ces proportions doivent donner 1 litre de liquide. La décoction blanche est très-usitée, surtout pour les enfants, contre les irritations de l'intestin. On en donne le quart ou la moitié d'un verre à la fois. Elle agit par le phosphate de chaux qu'elle tient en suspension ou dissous, grâce à l'acidité de la mie de pain.

— *Décocté de Zittmann.* Cette préparation mercurielle, à base de calomel et de sulfure de mercure, a joui longtemps d'une grande réputation; malgré les bons résultats qu'elle a parfois donnés, elle est à peu près abandonnée aujourd'hui, à cause de la complexité de sa recette.

— *Décocté de mercure.* Il s'obtient en faisant bouillir pendant deux heures 60 gr. de mercure dans 2 litres d'eau et décantant ensuite. C'est un vermifuge qu'on administre dans du lait, à la dose de 20 à 60 gr. En remplaçant l'eau ordinaire par un hydrolat aromatique, et en sucrant avec du sirop de fleurs de pêcher, on obtient le *décocté* mercuriel composé, qui a le même usage.

— *Décocté de brou de noix*, désigné aussi sous le nom de *tisane de Pollini.* Cette tisane renferme les matières solubles du brou de noix, de la salsepareille, de la squine et une quantité infinitésimale d'antimoine à l'état de sel. Elle renferme aussi de la pierre ponce. Elle était autrefois employée avec succès, dit-on, dans les maladies vénériennes.

Le *décocté de suie* est employé contre les dartres, la teigne, et en injections dans les fistules invétérées et la carie des os.

Le *décocté d'écorces* ou *de racines de grenadier* s'obtient en faisant bouillir sur un feu doux, jusqu'à réduction d'un tiers, 60 gr. de racines dans 750 gr. d'eau. C'est un remède excellent et très-employé contre le ténia. Il doit être pris en trois fois, le matin à jeun. Il détermine des nausées. On fait prendre 60 gr. d'huile de ricin après son administration.

Le *décocté parturiens* est un *décocté* de seigle ergoté dans l'eau. Il est employé dans les cas de dystocie par inertie de l'utérus.

DÉCOCTION s. f. (dé-ko-ksi-on — du lat. *decoquere, decoctum*, faire cuire). Opération qui consiste à faire bouillir dans un liquide une substance médicamenteuse ou autre, pour dissoudre dans ce liquide certaines parties solubles à la température d'ébullition : *Opérer une* DÉCOCTION. ‖ Liquide obtenu par cette opération : *Une* DÉCOCTION *de pavot, de guimauve, de mauve verte. J'ai fait des* DÉCOCTIONS, *et cela m'a dégoûté du métier.* (Le Sage.) En ce sens, on dit aussi DÉCOCTÉ et DÉCOCTUM.

— **Encycl.** La *décoction* consiste à soumettre les corps pendant un certain temps à l'action d'un liquide bouillant. Elle s'opère, par conséquent, à des températures variables avec la nature du liquide : à 100° avec l'eau, à 78° avec l'alcool, à 36° avec l'éther, etc. Elle ne peut s'appliquer qu'aux liquides que l'ébullition n'altère pas; elle est, pour cette raison, inapplicable aux corps gras, par exemple. On l'opère dans des appareils distillatoires disposés de manière à faire refluer dans l'intérieur les vapeurs condensées, lorsque ces vapeurs sont délétères ou le liquide d'un prix élevé. La *décoction* est, plus encore que la macération et la digestion, très-propre à mettre en solution des principes assez difficilement solubles et qui seraient restés inattaqués à une température plus basse; elle détermine même parfois la mise en suspension dans les liquides de substances qui y sont tout à fait insolubles. Elle est indispensable pour extraire des plantes certaines matières mucilagineuses, qui nécessitent l'action prolongée de la chaleur, comme cela arrive avec les semences des céréales, les jujubes, les dattes, les figues, les semences de lin et un grand nombre de racines. Elle est encore nécessaire quand les substances que l'on veut obtenir ne se forment que par l'action de l'eau bouillante sur les matières employées. C'est ainsi que la gélatine est préparée par la *décoction* dans l'eau de tissus d'origine animale. On l'emploie également quand les matières organisées que l'on traite ont un tissu assez compacte pour qu'il faille le détruire en partie lorsqu'on veut mettre les principes solubles qu'il enveloppe en contact avec les dissolvants. Quelques substances altérables ne sauraient, au contraire, supporter la *décoction;* sous son action elles s'altèrent, deviennent insolubles ou même se détruisent presque entièrement. Ainsi une *décoction* de racine de réglisse est d'une âcreté insupportable, tandis que la macération de cette même racine possède un goût sucré assez agréable. Les plantes riches en principes odorants ne peuvent pas non plus être traitées par *décoction*, car elles perdraient ainsi toute leur essence, qui serait entraînée par la vapeur du véhicule. Cette opération, à cause de ces désavantages, est beaucoup moins usitée qu'autrefois; elle a été remplacée, dans un grand nombre de cas, par l'infusion et la macération.

On désigne par les noms de *décoction*, de *décoctum* ou de *décocté* le produit d'une *décoction.* Ces noms ont été donnés à un certain nombre de médicaments composés, préparés par la méthode qui vient d'être indiquée. V. DÉCOCTÉ.

DÉCOCTUM s. m. (dé-ko-ktomm). Pharm. V. DÉCOCTÉ.

DÉCOGNOIR s. m. (dé-ko-gnoir; *gn* mll. — du préf. privat. *dé*, et de *cogner*). Typogr. Coin de buis qui sert à serrer et à desserrer les formes.

DÉCOIFFÉ, ÉE (dé-koi-fé) part. passé du v. Décoiffer. A qui l'on a ôté, qui n'a plus sa coiffure : *Une femme* DÉCOIFFÉE *est souvent méconnaissable.* ‖ Dont la coiffure a été dérangée : *Il a été* DÉCOIFFÉ *par le vent.*

> Mais qui pourrait compter les cottes dégrafées,
> Les collets déchirés, les têtes *décoiffées.*
> Mlle CHÉRON.

— Par anal. Dont on a ôté la coiffe, le couvercle, la partie supérieure : *Bouteille* DÉCOIFFÉE. *Tour* DÉCOIFFÉE.

— Mar. *Navire décoiffé*, Navire qu'on a fait tourner de façon à amener le vent dans les voiles.

DÉCOIFFEMENT s. m. (dé-koi-fe-man — rad. *décoiffer*). Action de décoiffer : *Cela amène des gourmades, des volées de coups de bâton, des* DÉCOIFFEMENTS *et des chutes les quatre fers en l'air dont les Funambules seraient jaloux.* (Th. Gaut.)

DÉCOIFFER v. a. ou tr. (dé-koi-fé — du préf. privat. *dé*, et de *coiffer*). Oter ou défaire la coiffure de : *Il se divertissait à la faire* DÉCOIFFER *ou à lui faire changer d'habits quand elle était toute prête.* (St-Sim.) ‖ Déranger la coiffure de : *Il faut que je me tienne à quatre pour ne pas aller la* DÉCOIFFER, *cette vilaine précieuse.* (E. Sue.)

> Ah! je m'en vais si bien vous *décoiffer*, ma belle,
> Qu'à vous peigner demain vous passerez un jour.
> A. DE MUSSET.

— Par anal. Enlever ce qui coiffe, ce qui surmonte, ce qui est appelé coiffe : DÉCOIFFER *une bouteille.* DÉCOIFFER *une fusée. Cette charmante fontaine de style arabe, on l'a* DÉCOIFFÉE *de son joli toit chinois.* (Th. Gautier.) ‖ Oter l'enveloppe qui entoure un bouchon; déboucher : DÉCOIFFER *une bouteille. Les trois laquais s'occupaient à* DÉCOIFFER *une énorme dame-jeanne de vin de Collioure.* (Alex. Dum.)

— Fig. Débarrasser d'une idée fixe ou d'une passion : *Vous n'arriverez pas à l'en* DÉCOIFFER.

— Mar. *Décoiffer un navire*, Le faire tourner de manière à mettre le vent dans les voiles.

Se décoiffer v. pr. Oter ou défaire sa coiffure : *Son amant ne vint pas, et elle s'occupa tristement de* SE DÉCOIFFER. ‖ Déranger sa coiffure : *Prenez garde de* VOUS DÉCOIFFER.

— Réciproq. Oter ou déranger la coiffure l'un de l'autre : *Elles* SE DÉCOIFFÈRENT, *à la grande joie des spectateurs. A force de s'irriter, de s'injurier, de se battre, de crier, de* SE DÉCOIFFER *pour un liard, ils avaient contracté pour toute leur vie l'air de l'intérêt sordide, de l'impudence et de la colère.* (Dider.)

DÉCOINCEMENT s. m. (dé-koin-se-man — rad. *décoincer*). Action de décoincer ou de se décoincer; résultat de cette action : *Le* DÉCOINCEMENT *des rails.*

DÉCOINCER v. a. ou tr. (dé-koin-sé — du préf. privat. *dé*, et de *coin.* Le *c* prend une cédille devant *a* et *o : Je décoinçai, nous décoinçâmes*). Enlever les coins de : DÉCOINCER *des rails.* DÉCOINCER *une pièce calée.*

Se décoincer v. pr. Etre ou devenir décoincé, perdre ses coins : *Les rails tendent toujours à* SE DÉCOINCER.

DÉCOLÉRER v. n. ou intr. (dé-ko-lé-ré — du préf. privat. *dé*, et de *colère.* Prend un accent grave sur l'avant-dernier *e* devant une syllabe muette : *Il décolère;* excepté au fut. de l'ind. et au condit. prés. où l'on dit : *Je décolérerai, tu décolérerais*). Calmer sa propre colère, cesser d'être en colère : *Il ne* DÉCOLÈRE *pas depuis l'échec qu'il a reçu.* (Balz.)

DÉCOLLAGE s. m. (dé-ko-la-je — rad. *décoller*). Action de décoller; résultat de cette action : *Le* DÉCOLLAGE *des papiers de tenture provient presque toujours de l'humidité.*

DÉCOLLATION s. f. (dé-ko-la-si-on — rad. *décoller*). Action de couper le cou : *La* DÉCOLLATION *de saint Jean-Baptiste. La* DÉCOLLATION *de saint Denis. Mon père a acquis la fatale conviction qu'après la* DÉCOLLATION *l'intelligence reste longtemps intacte et avec toute sa puissance dans le cerveau, sans y rien perdre de ses perceptions.* (H. Berthoud.) *Il en devrait être des destitutions comme de la* DÉCOLLATION : *elles devraient avoir lieu du premier coup.* (E. de Gir.)

— Liturg. *Décollation de saint Jean-Baptiste*, Fête que l'Eglise catholique célèbre en souvenir du martyre de ce saint.

— Peint. Tableau représentant le martyre de saint Jean-Baptiste : *La* DÉCOLLATION *de saint Jean-Baptiste, à qui Hérode fit trancher la tête vers la fête de Pâques. On en célèbre néanmoins la mémoire solennelle en ce jour où son chef vénérable fut trouvé pour la seconde fois; depuis on le transporta à Rome, où il est honoré avec une grande dévotion par tout le peuple dans l'église de Saint-Sylvestre, au champ de Mars.* (Martyrologe romain.)

— Chir. Séparation de la tête du fœtus d'avec le tronc, dans un accouchement artificiel. V. DÉTRONCATION.

— Hortic. Séparation spontanée ou accidentelle des greffes ou des jeunes bourgeons : *Il est des arbres qui sont plus sujets que d'autres à la* DÉCOLLATION.

— **Encycl.** Iconogr. *Décollation de saint Jean-Baptiste.* On lit dans l'Evangile de saint Marc (chap. VI) : « Hérode avait envoyé prendre Jean, l'avait fait lier et jeter en prison, à cause d'Hérodiade, femme de Philippe, son frère, qu'il avait épousée; car Jean disait à Hérode : « Il ne vous est pas permis d'avoir la femme de votre frère. » Depuis lors, Hérodiade lui tendait des embûches et voulait le faire mourir; mais elle ne le pouvait pas, parce que Hérode, sachant que Jean était juste et saint, le craignait et le gardait; il faisait beaucoup de choses après l'avoir entendu, et il l'écoutait volontiers. Un jour favorable arriva. Le jour de sa naissance, Hérode fit un festin aux grands de sa cour, aux tribuns et aux principaux de la Galilée. La fille d'Hérodiade, étant entrée et ayant dansé devant le roi, lui plut tellement, et à ceux qui étaient à table avec lui, qu'il lui dit : « Demandez-moi ce que vous voudrez et je » vous le donnerai. » Et il ajouta avec serment : « Tout ce que vous me demanderez, » je vous le donnerai, quand ce serait la moi» tié de mon royaume. » Celle-ci étant sortie dit à sa mère : « Que demanderai-je? » Sa mère lui répondit : « La tête de Jean-Bap» tiste. » Et étant revenue en hâte vers le roi, elle fit sa demande en ces termes : « Je » veux que vous me donniez sur-le-champ, » dans un bassin, la tête de Jean-Baptiste. » Le roi en fut contristé. Mais, à cause du serment qu'il avait fait et de ceux qui étaient à table avec lui, il ne voulut pas refuser. Il envoya donc un de ses gardes avec ordre d'apporter la tête dans un bassin; et cet homme coupa la tête de Jean dans la prison, l'apporta dans un bassin et la donna à la jeune fille, et la jeune fille la donna à sa mère. » Cette scène barbare, qui donne une si triste idée des mœurs israélites du temps où parut le Messie, a été souvent retracée par les artistes. Elle figure, cela va sans dire, dans les diverses suites de tableaux, de bas-reliefs et d'estampes, relatifs à la vie du Précurseur, et dont nous ferons connaître les principaux dans l'article spécial consacré à saint Jean-Baptiste. La scène de la *décollation* a été représentée par Taddeo Gaddi, dans le compartiment d'un gradin d'autel qui a été attribué aussi à Spinello Aretino, et qui appartient au Louvre; par Daniel de Volterre (musée de Turin); par Vasari (église de San-Giovanni, à Florence); par Cosimo Gamberucci (église Sainte-Marie des Anges, à Florence); par Pietro Dandini (église San-Giovannino dei Cavalieri, à Florence); par le chevalier Massimo Stanzioni (musée royal de Madrid); par Luca Cambiaso (fresque de l'église Sainte-Marie des Anges, à Gênes); par Albert Dürer (gravure sur bois qui a été copiée par Jacob Binck); par Erasme Quellyn (gravé par Nic. van Hoy); par Jérôme Franck (musée de Dresde); par J.-B. Franck (musée de Bruxelles); par Rubens (gravé par C. de Jode le Vieux); par G. Dov (gravé en 1806 par G. Longhi); par G. Lallemand (gravure de 1690); par F. Krause (musée de Dijon); par J.-B.-M. Pierre (Louvre, n° 412); par A. Glaize (Salon de 1868), etc. Dans le tableau de Pierre, le corps du Précurseur gît, décapité, à la porte d'une prison; le bourreau, le glaive à la main et fléchissant un genou, présente la tête à Salomé; une suivante s'apprête à recevoir dans un bassin cette sanglante dépouille. Au fond, on voit des soldats et une femme en pleurs. Dans la plupart des autres compositions, la scène se passe, conformément au texte biblique, dans l'intérieur même de la prison, et c'est Salomé elle-même qui reçoit la tête dans le bassin. C'est à tort que quelques iconographes, décrivant les tableaux consacrés à ce sujet, désignent Hérodiade comme recevant des mains mêmes du bourreau le chef de saint Jean; lorsque le bourreau figure dans la composition, la femme à qui il remet cette tête ne peut être que Salomé. Un chef-d'œuvre de Bernardino Luini, que possède le Louvre et qui a été attribué à L. de Vinci, nous montre la fille d'Hérodiade, richement vêtue, tenant le bassin où le bourreau, dont on ne voit que le bras, dépose la tête du Précurseur. Ch. Amberger, dans un tableau du musée du Belvédère où il se rapproche du style de Léonard, a donné une expression de douce tristesse à la jeune princesse, par opposition à l'énergie brutale du bourreau. Ce même musée possède d'autres compositions analogues par J. Heinz, C. Piazza da Lodi, Palma le jeune, etc. Citons encore les tableaux du Guerchin et du Giorgione (?), au musée du Louvre; de P. Marescalco, de Carlo Dolci, de Marco Oggione (?), de Rubens, dans la galerie de Dresde; de B. Luini, au musée de Madrid; de M. Adolphe Brune, dans l'église Saint-Gervais, à Paris, etc. Le musée royal de Madrid possède un tableau d'Alexandre Véronèse où l'on voit Hérode attablé avec Hérodiade et deux convives, et accordant à Salomé la tête du Précurseur, en récompense de la grâce qu'elle a déployée en dansant; l'auteur de cette peinture fait figurer ici Hérodiade, contrairement au récit biblique; la composition est bien dessinée, d'ailleurs, et d'une belle couleur.

— *Décollation de sainte Catherine, de saint Christophe, de saint Paul, de saint Placide, etc.* On désigne quelquefois ainsi les tableaux représentant le martyre des saints qui viennent d'être nommés. Nous donnons, au nom même des martyrs, la description de celles de ces peintures qui ont le plus de valeur.

Décollation de saint Jean-Baptiste (LA), tableau de Daniel de Volterre (musée de Turin). La scène se passe dans la prison. Le bourreau vient de trancher la tête du Précurseur, dont le pâle cadavre, gisant à terre, se présente hardiment en raccourci. Au fond, derrière les barreaux d'une fenêtre grillée, on voit la fille d'Hérodiade qui a assisté au meurtre et qui attend. Ces diverses figures sont de grandeur naturelle. « Le dessin en est énergique, dit M. Paul Mantz, mais le coloris est choquant. Sans prendre souci du caractère du drame qu'il avait à représenter, Daniel s'est complu à entourer le corps de saint Jean d'une ample draperie d'un rose tendre : la loi de l'unité est ici durement violée, et la raison n'est pas moins offensée que le regard de cette gaieté intempestive. » Cinelli nous apprend (*Bellezze di Firenze*, 1677) qu'il existait de son temps, dans la maison Niccolini, à Florence, une *Décollation de saint Jean-Baptiste*, par Daniel de Volterre; nous ne savons si ce tableau est le même que celui de Turin.

DÉCOLLÉ, ÉE (dé-ko-lé) part. passé du v. Décoller. Détaché ce qui était collé, qui n'est plus collé : *Papier* DÉCOLLÉ.

— Moll. Se dit des coquilles dont l'extrémité se détache par suite des progrès de l'âge : *Le bulime* DÉCOLLÉ.

DÉCOLLÉ, ÉE (dé-ko-lé) part. passé du v. Décoller, couper le cou. A qui l'on a coupé le cou : *Saint Jean fut* DÉCOLLÉ *par Hérode.*

— Substantiv. Personne à qui l'on a coupé le cou : *Le* DÉCOLLÉ *d'Hérodiade ouvrit l'ère des martyrs chrétiens.* (Renan.)

DÉCOLLEMENT s. m. (dé-ko-le-man — rad. *décoller*, détacher ce qui était collé et couper le cou). Action de décoller, de désemparer ce qui était collé; état qui en résulte : *Le* DÉCOLLEMENT *du papier.*

— Chir. Séparation, suppression d'adhérence : *L'abcès amena le* DÉCOLLEMENT *de la peau. Chaque vertèbre s'est brisée par une sorte de* DÉCOLLEMENT. (Gér. de Nerval.) ‖ Séparation de la tête du fœtus d'avec le tronc, lorsque, dans un accouchement difficile, celui-ci reste dans la matrice.

— Mar. Raccourcissement du tenon d'un mât.

— Techn. Entaille pratiquée par le charpentier, du côté de l'épaulement, pour déguiser la mortaise.

— **Encycl.** Chir. Le terme *décollement* s'applique à un certain nombre de lésions chirurgicales différentes dans leur cause, dans leur mode de production et dans leur marche. C'est une solution dans la continuité des tissus, produite tantôt primitivement, tantôt consécutivement, mais ayant pour caractère spécifique de porter sur une assez large surface. Les *décollements* primitifs portent sur le squelette ou sur la peau et les membranes. Les *décollements* primitifs de la peau sont peu communs; on les observe dans les plaies par arrachement, et au milieu d'un traumatisme dont la gravité fait oublier la disposition anatomique dont il s'agit. Les *décollements* primitifs du squelette ne portent que sur des points non ossifiés, et sur les cartilages épiphysaires qui en sont le siége exclusif. Les *décollements* épiphysaires sont donc des lésions particulières à l'enfance et à la jeunesse; ils constituent, dans le premier âge, une classe très-fréquente de fractures.

A côté de ces *décollements* du squelette, il faut signaler les *décollements* de la membrane qui entoure et nourrit les os, le périoste. L'existence d'un pareil *décollement* s'observe primitivement dans les points où l'os est sous-cutané; la face interne du tibia et la voûte crânienne en sont le lieu d'élection. Du sang est interposé entre l'os et le périoste, et si la résorption ne s'opère pas, il survient un abcès, dont la guérison est d'autant plus lente que l'os subjacent est nécrosé. Il ne se termine qu'après l'élimination du séquestre plus ou moins considérable.

Les *décollements* consécutifs résultent le plus souvent de la formation d'un abcès. Quand ils succèdent à un phlegmon diffus, ils sont fréquemment étendus; mais la guérison en est relativement assez rapide. Quand, au contraire, on les voit survenir dans des plaies virulentes, telles que celles qui succèdent à l'adénite inguinale accompagnant un chancre

mou syphilitique, ils sont plus ou moins étendus, et leur guérison se fait souvent attendre plusieurs mois; encore est-il nécessaire de modifier la surface de la plaie pour arriver à ce résultat.

DÉCOLLER v. a. ou tr. (dé-ko-lé — du préf. privat. *dé*, et de *colle*). Détacher ce qui était collé : DÉCOLLER *un meuble.* DÉCOLLER *du papier.*

— Par ext. Séparer, faire cesser l'adhérence ou le contact de : *Il* DÉCOLLA *les deux bras glacés de la jeune fille de mon cou, et m'arracha de la maison.* (Lamart.)

— Jeux. Au billard, écarter de la bande une bille qui y touchait.

— Argot. *Décoller le billard*, Mourir.

— v. n. ou intr. Argot. S'en aller : *Allons,* DÉCOLLE *plus vite que ça.*

— Arboric. Se dit des greffes qui se détachent du sujet par une cause quelconque.

Se décoller v. pr. Cesser d'être collé : *Ce meuble* SE DÉCOLLE.

DÉCOLLER v. a. ou tr. (dé-ko-lé — lat. *decollare;* du préf. privat. *de*, et de *collum*, cou). Couper le cou à : *Hérode fit* DÉCOLLER *saint Jean-Baptiste.* ON *ne* DÉCOLLAIT *autrefois en France que les gentilshommes.* (Acad.) *Il voulut montrer son pouvoir, comme un sultan qui, pour prouver son adresse, s'amuse à* DÉCOLLER *des innocents.* (Balz.)

— Pêch. A Terre-Neuve, Couper la tête de la morue.

DÉCOLLETAGE s. m. (dé-ko-le-ta-je — du préf. privat. *dé*, et de *collet*). Agric. Opération qui consiste à couper le collet qui se forme à la gaîne des feuilles des graminées. ‖ Action de couper le collet des betteraves.

— Monn. Partie supérieure du coin de monnaie ou de médaille, destinée à entrer dans la virole qui entoure le flan au moment du frappage, et qui forme la tranche de la pièce.

— **Encycl.** Monn. Les coins à *décolletage* ont été fabriqués pour l'application du système de monnayage en virole pleine, proposé par Gengembre en 1807, et adopté à cette époque en remplacement du mode de frappage à coins libres. Lors du monnayage en virole brisée, adopté en 1830, et plus tard, lorsque les presses à vapeur de M. de Thonnelier furent substituées aux balanciers, la hauteur de *décolletage* des coins dut être calculée d'après les nécessités imposées par ces nouveaux systèmes. Les coins de tête, ceux qui sont placés sous le flan, dans la virole, et qui remontent sous l'action du mécanisme de la presse, de façon à amener la pièce frappée à fleur de la virole, eurent un *décolletage* plus haut que celui des coins de revers, dont l'action se bornait à la seule pression sur le flan posé dans la virole, au-dessus de l'autre coin. Cependant on a reconnu que, dans le monnayage à virole pleine ou cannelée, le coin de tête, chargé à la fois de marquer la pièce et de la faire sortir avec effort de la virole qui en a comprimé les bords, se fatiguait et s'altérait plus rapidement que le coin de revers, et qu'il y aurait avantage à pouvoir changer les coins de place pendant le frappage, lorsqu'on s'apercevrait que le coin inférieur menacerait de céder sous l'effort de son double fonctionnement. Des essais furent faits à la Monnaie de Paris; il en résulta qu'il y a un grand avantage à donner un *décolletage* uniforme aux coins des monnaies qui ne sont pas frappées en viroles brisées, et cette mesure fut adoptée. Lorsque le monnayeur s'aperçoit que le coin inférieur, chargé de faire déviroler la pièce frappée, se fatigue et tend à s'altérer, il démonte ses coins et intervertit l'ordre qu'ils occupaient dans le mécanisme de la presse. On est ainsi arrivé à ménager les coins de façon à en prolonger l'usage, et surtout à rétablir un équilibre à peu près parfait entre le service des coins de tête et celui des coins de revers.

L'uniformité du *décolletage* des coins ne peut être adoptée pour ceux qui sont destinés à frapper les monnaies en viroles brisées, attendu que le coin supérieur, en s'abaissant sur le flan, n'a pas seulement pour mission d'y imprimer son empreinte, il doit encore, par la partie extérieure à son *décolletage*, exercer une pression sur les segments de la virole, afin d'en opérer la jonction sur la tranche du flan, et de forcer ainsi le métal à pénétrer dans les lettres et les signes gravés en creux. C'est le coin de revers qui sert invariablement pour cet usage; le coin de tête, chargé du dévirolage de la pièce après la frappe, reste monté au-dessous dans la virole. Il se produit ici un effet opposé à celui qui s'opère dans le frappage en virole pleine ou cannelée : c'est le coin de tête ou inférieur qui supporte le moins de fatigue, attendu que le dévirolage ou remontage de la pièce hors de la virole se fait sans aucun effort, les segments de la virole, rapprochés par la pression du coin de revers ou supérieur, se disjoignant d'eux-mêmes sur leurs ressorts, aussitôt que la pression a cessé. Donc, pour les pièces portant sur la tranche une légende en relief, c'est-à-dire pour celles de 100, 50 et 20 fr. d'or et de 5 fr. d'argent, les coins de revers doivent avoir un *décolletage* moindre que celui des coins de tête; pour les autres espèces, le *décolletage* des coins de tête et de revers est uniforme et proportionné à leur volume, lequel est lui-même en rapport avec la nature des pièces à frapper.

DÉCOLLETÉ, ÉE (dé-ko-le-té) part. passé du v. Décolleter. Qui ne couvre pas le cou; évasé vers le haut de la poitrine : *Une robe* DÉCOLLETÉE. *Un habit* DÉCOLLETÉ. *Cette robe, très-*DÉCOLLETÉE, *laissait nus les épaules, les bras et la poitrine de la princesse.* (E. Sue.) *Les femmes ne commencent à s'apercevoir de l'immodestie des robes* DÉCOLLETÉES, *que lorsqu'elles n'ont plus à montrer que la place où fut Ilion.* (E. Texier.) ‖ Dont le vêtement est décolleté : *Femmes* DÉCOLLETÉES. *Dans la Révolution, on a vu des représentants de la nation se respecter assez peu pour se présenter à la séance en pantalon, les jambes nues, et* DÉCOLLETÉS *jusqu'au poitrail.* (Sallentin.) *Dalila doit être un peu* DÉCOLLETÉE. (Balz.) *A l'Opéra, on voit des danseuses* DÉCOLLETÉES *par en haut et par en bas jusqu'à la ceinture.* (A. Karr.)— *Décolletée par en bas* est, au point de vue de la langue, d'une hardiesse qui ne nous paraît pas devoir être imitée. ‖ Où l'on est décolleté, où l'on va décolleté : *On donna des bals passablement* DÉCOLLETÉS. (L. Reybaud.)

— Fig. Très-libre, au point de vue de la morale : *Des paroles* DÉCOLLETÉES. *Un livre* DÉCOLLETÉ.

DÉCOLLETER v. a. ou tr. (dé-ko-le-té — du préf. privat. *dé*, et de *collet.* — Le *t* se double quand la syllabe qui suit est muette : *je décollette, je décolletterai.*). Découvrir plus ou moins le cou, le haut de la poitrine et le dos : *Une mère qui se plaît à* DÉCOLLETER *sa fille.*

— Rabattre ou couper le collet d'un vêtement : DÉCOLLETER *une robe.*

— v. n. ou intr. Etre bas de collet, ne pas couvrir le cou, en parlant d'un habit : *Votre habit* DÉCOLLETTE *un peu trop.* ‖ Les tailleurs disent DÉCOLTER.

Se décolleter v. pr. Se découvrir le cou et une partie de la poitrine : *Elle écrivit en cour de Rome, pour savoir si une femme pouvait, sans compromettre son salut,* SE DÉCOLLETER. (Balz.) *Voudriez-vous, par hasard, répondit-elle, que je montrasse mes formes, comme ces femmes effrontées qui* SE DÉCOLLETTENT *de manière à laisser plonger des regards impudiques sur leurs épaules, sur...?* (Balz.)

— Fig. Devenir très-libre : *La conversation* SE DÉCOLLETAIT *de plus en plus.* (X. de Montépin.)

— Bibliogr. Livres curieux contre l'usage de se décolleter : *Remontrance aux dames sur leurs ornements dissolus* (Paris, 1585, in-8°); le *Chancre* ou *Couvre-sein féminin*, par Polman (Douai, 1635, in-8°); *Discours contre les femmes débraillées*, par Juvernay (Paris, 1637, in-8°); *Miroir de la vanité des femmes mondaines*, par Louis de Bouvignes (Namur, 1696, in-12); *De l'abus des nudités de gorge* (Paris, 1677, in-12).

DÉCOLLEUR, EUSE s. (dé-ko-leur, eu-ze — rad. *décoller*, détacher ce qui était collé). Celui, celle qui décolle : *Un habile* DÉCOLLEUR.

— s. m. Couteau à décoller.

DÉCOLLEUR s. m. (dé-ko-leur — rad. *décoller*, couper le cou). Pêch. Pêcheur chargé de couper la tête des morues et de les vider : *Le* DÉCOLLEUR *à qui on présente la morue la saisit de la main gauche par la tête, l'ouvre d'un coup de couteau et enlève les foies.* (Illustrat.)

DÉCOLORANT (dé-ko-lo-ran) part. prés. du v. Décolorer : *Des acides* DÉCOLORANT *les étoffes.*

DÉCOLORANT, ANTE adj. (dé-ko-lo-ran, an-te — rad. *décolorer*). Qui décolore : *La propriété* DÉCOLORANTE *du charbon.*

DÉCOLORATION s. f. (dé-ko-lo-ra-si-on — rad. *décolorer*). Destruction ou perte de la couleur naturelle : *Le défaut de lumière produit la* DÉCOLORATION *des substances organiques.*

— Par exagér. Affaiblissement de la couleur : *Le grand jour produit le hâle, l'ombre amène la* DÉCOLORATION *de la peau.*

— Fig. Absence de couleur, de relief dans le style : *La froideur de l'âme produit la* DÉCOLORATION *du style.*

— **Encycl.** Chim. et Techn. On emploie, pour décolorer les substances liquides ou solides, divers procédés que nous allons décrire :

1° *Décoloration par le charbon.* A la propriété d'enlever complétement les odeurs aux substances avec lesquelles il est en contact, le charbon en joint une autre non moins curieuse, dont la découverte appartient à Lowitz : il s'empare avec rapidité des couleurs de presque tous les liquides végétaux et animaux. Les sucs des plantes, les décoctions de substances tinctoriales, les vins rouges, les vinaigres, les sirops bruns, agités pendant quelques instants avec de la poudre de charbon, ou filtrés sur une couche de cette poudre, perdent complétement leur principe colorant et deviennent aussi clairs et aussi incolores que l'eau. C'est surtout le charbon d'os qui offre cette propriété décolorante au plus haut degré; aussi, depuis quelques années, a-t-il remplacé le charbon végétal dans toutes les applications qu'on avait faites de ce dernier comme agent décolorant, notamment dans le raffinage des cassonades et la *décoloration* des sirops de betteraves. C'est à MM. Ch. Derosne, Payen et Pluvinet qu'on doit la grande révolution qui s'est opérée dans cette branche importante de notre industrie. La quantité de charbon animal en poudre qu'on emploie aujourd'hui dans les raffineries est immense.

L'expérience a appris aux chimistes que le charbon est d'autant plus propre à la *décoloration*, qu'il est dans un plus grand état de porosité et de division. C'est la raison pour laquelle le noir animal a une force décolorante beaucoup plus considérable que le charbon de bois, dans lequel il existe à peine quelques centièmes de cendres.

Pendant longtemps on a pensé que ces charbons agissaient sur les couleurs en les décomposant; cette opinion était erronée. La *décoloration* est le résultat d'une véritable combinaison des matières colorantes avec le charbon; et ce qui le prouve, c'est que l'on peut, dans certaines circonstances, faire paraître et disparaître les couleurs absorbées. Qu'on mette du charbon en contact avec une décoction de cochenille, il sera facile de constater, après la *décoloration* du liquide, que le charbon a augmenté en poids d'une quantité égale à celle de la matière colorante enlevée. Si l'on traite une décoction de bois de Fernambouc par le charbon, on voit la couleur disparaître; ce charbon ainsi chargé du principe colorant ne cédera rien à l'eau bouillante; mais si l'on fait agir sur lui une solution légère de potasse, il va abandonner au liquide la couleur à laquelle il s'était uni; la liqueur reprendra aussitôt une belle teinte rouge. On pourrait absorber celle-ci de nouveau par le charbon, puis la lui enlever, sans que la matière colorante subît aucune altération.

2° *Décoloration par l'acide sulfureux.* Le gaz acide sulfureux détruit la plupart des couleurs végétales. Quelques matières colorantes tirées des animaux, celle de la cochenille par exemple, résistent à son action. Ce n'est donc pas un agent de *décoloration* aussi général que le charbon, ni surtout que le chlore. Du reste, on ne connaît pas encore très-bien le rôle que joue l'acide sulfureux dans la *décoloration.* Les uns croient qu'il opère la désoxygénation des matières colorantes; d'autres supposent, avec Grotthuss, qu'il se combine avec elles et donne ainsi naissance à des composés incolores.

3° *Décoloration par le chlore.* Le chlore gazeux présente, dans son contact avec les matières colorantes végétales et animales, des phénomènes très-remarquables. Dès que l'une de ces matières est mêlée avec lui, sa couleur est immédiatement détruite et remplacée par une nuance jaune; il n'est plus possible de faire reparaître la teinte primitive. Les couleurs les plus foncées comme les plus claires, éprouvent cette sorte d'altération au bout d'un temps variable. Ce fut Scheele qui constata ce fait important; mais, dès 1785, Berthollet en entrevit toute la portée, et il songea le premier à utiliser cette action du chlore sur les matières colorantes, en l'appliquant au blanchiment des tissus.

Si l'on prend des éprouvettes renfermant des décoctions de bois de Brésil, de tiges de gaude et de racines de garance, de l'encre, une dissolution d'indigo, une décoction de cochenille, que l'on ajoute dans chacune d'elles une certaine quantité d'eau de chlore, bientôt les couleurs plus ou moins foncées de ces liquides auront disparu. On a pu s'expliquer en vertu de quelle action le chlore détruit ainsi les couleurs. On sait la grande affinité du chlore pour l'hydrogène; or, les matières colorantes renfermant ce principe au nombre de leurs éléments constitutifs, il est tout naturel de penser que le chlore s'en empare pour former de l'acide chlorhydrique. Une fois privées de leur hydrogène, les matières colorantes se trouvent transformées en de nouveaux composés qui ne sont plus colorés, ou, du moins, qui n'ont plus qu'une très-faible teinte jaunâtre. Ainsi, ce serait en déshydrogénant les couleurs que le chlore les détruirait instantanément.

4° *Décoloration par le chlorure d'étain.* La dissolution du chlorure d'étain est très-avide d'oxygène; aussi peut-elle être considérée comme un désoxygénant puissant, et, sous ce rapport, c'est un agent important entre les mains de l'indienneur, pour enlever l'oxygène à nombre de substances, et notamment aux peroxydes de fer et de manganèse. Aussi ce sel est-il employé comme rongeant sur les fonds produits par ces deux oxydes. Ces fonds, ramenés par lui à un moindre degré d'oxygénation, peuvent se dissoudre dans le rongeant, et c'est pour parvenir à ce but qu'on ajoute toujours à celui-ci de l'acide chlorhydrique. Prenez des liqueurs rouges tenant en dissolution du peroxyde de manganèse, versez-y quelque peu de sel d'étain, elles seront subitement décolorées. C'est que le sel convertira le peroxyde en protoxyde incoloré. Ce qui se passe dans cette expérience, les indienneurs le font sur leurs toiles. Ils arrivent ainsi à produire des dessins blancs sur les fonds nus, obtenus au moyen d'un sel de manganèse. Lorsqu'ils veulent avoir des dessins colorés, ils ajoutent au rongeant des décoctions de fernambouc, de campêche, de bleu de Prusse, etc., etc., qui colorent les parties rongées par le sel d'étain en rouge, en rose, etc., etc.

5° *Décoloration par l'acide chromique.* Toutes les matières susceptibles d'absorber de l'oxygène, comme le soufre, les substances végétales, les matières colorantes, jouissent de la propriété de ramener l'acide chromique des chromates de potasse à l'état d'oxyde vert de chrome. Ainsi, si l'on fait fondre parties égales de soufre et de chromate de potasse, on obtient une masse verte qui, épuisée par l'eau bouillante, laisse un oxyde très-beau et très-léger. Si l'on verse dans une solution de bichromate de potasse de l'acide sulfureux, la liqueur ne tarde pas à devenir verte. Les indienneurs ont su mettre habilement à profit cette action des corps désoxygénants sur le chromate de potasse, pour opérer la *décoloration* des bleus d'indigo, et obtenir des dessins blancs sur les fonds verts solides. Dans ces cas, le chromate de potasse produit des effets analogues à ceux du chlore. Si, pour citer un autre exemple, on trempe un écheveau de coton bleu dans une solution de bichromate de potasse et qu'on verse dessus de l'acide chlorhydrique, aussitôt l'écheveau sera décoloré et la liqueur deviendra verte.

6° *Décoloration par les chlorures.* Les chlorures n'agissent sur les matières colorantes qu'autant qu'ils sont en présence de l'air ou d'un acide; alors ils les détruisent subitement. Toutefois, leur action est bien plus faible que celle du chlore, à moins que les liqueurs colorées ne soient acides. Quand on n'emploie pas d'acide pour hâter la *décoloration*, il faut agiter fortement la liqueur colorée qu'on a mêlée au chlorure, afin que l'acide carbonique d'étain puisse produire le même effet; mais, dans ce cas, la *décoloration* est toujours moins prompte.

DÉCOLORÉE, ÉE (dé-ko-lo-ré) part. passé du v. Décolorer. Privé de sa couleur naturelle : *Pour me montrer le caractère d'une fleur, les botanistes me la font voir sèche,* DÉCOLORÉE, *étendue dans un herbier.* (B. de St-P.)

— Par exagér. Dont la couleur est affaiblie : *Ses lèvres* DÉCOLORÉES *se tendirent alors sur ses dents affamées.* (Balz.)

> Ses yeux étaient éteints, son front *décoloré.*
> A. MARTIN.

> L'œil abattu, triste, désespérée,
> Languissante et *décolorée*,
> De quoi puis-je me prévaloir?
> MOLIÈRE.

— Fig. Terne, sans éclat, en parlant du langage : *Un style* DÉCOLORÉ. *La pensée quelquefois rectifiée, souvent* DÉCOLORÉE, *mais toujours frappante, du premier consul* (Thiers.) ‖ Fade, monotone : *Une femme devrait avoir subi les ennuis d'une vie terne et* DÉCOLORÉE, *et en être sortie pour entrer dans le paradis de l'amour.* (Balz.)

DÉCOLORER v. a. ou tr. (dé-ko-lo-ré — du préf. privat. *dé*, et de *colorer*). Détruire la couleur naturelle de : *L'ombre* DÉCOLORE *les végétaux.*

— Par exagér. Affaiblir la couleur de : *Le vinaigre* DÉCOLORE *les lèvres.*

— Fig. Rendre terne, ôter l'éclat de : *Trop de sagesse et d'exactitude* DÉCOLORE *le style.* ‖ Affadir ou faire paraître fade, ôter la saveur, le piquant de : *Le bonheur qu'on imagine* DÉCOLORE *celui qu'on a.* (Mme Woillez.) *L'intelligence exclusivement étalée* DÉCOLORE *le monde.* (Ste-Beuve.)

> Nos jours que le ciel *décolore*
> Glissent avant d'être comptés.
> LAMARTINE.

Se décolorer v. pr. Perdre totalement ou en partie sa couleur naturelle : *Cette étoffe* S'EST DÉCOLORÉE *au soleil.*

> Son corps s'est desséché, son teint *se décolore.*
> A. KARR.

> Les ans font-ils neiger sur nous,
> A nos yeux tout *se décolore.*
> BÉRANGER.

— Fig. Perdre son charme : *Déjà je commence à voir l'avenir comme une longue perspective qui doit* SE DÉCOLORER *à mesure que l'on avance.* (Mme de Staël.)

DÉCOLORIMÈTRE s. m. (dé-ko-lo-ri-mètre — de *décolorer* et du gr. *metron*, mesure.) Physiq. Instrument servant à mesurer soit la force décolorante de certaines substances, soit le degré de décoloration éprouvé par les substances soumises à l'expérience.

— **Encycl.** Le *décolorimètre*, imaginé par M. Payen pour comparer l'énergie des propriétés décolorantes des diverses sortes de charbon animal que fournit le commerce, se compose de deux tubes de cuivre communiquant ensemble et soudés à angle droit. Le premier, vertical et ouvert à sa partie supérieure, est destiné à jouer le rôle de réservoir; le second, horizontal, et fermé à ses deux extrémités par deux lames de verre, est composé de deux parties, dont l'une peut pénétrer plus ou moins dans l'autre, à frottement doux, de telle sorte que son volume et en même temps la distance qui sépare les lames de verre peuvent varier. Une graduation en millimètres, tracée sur le tube mobile, permet de mesurer facilement cette distance. Un second appareil, semblable au précédent, mais à tube horizontal, de longueur fixe et déterminée, complète le *décolorimètre.* Pour juger, au moyen de cet instrument, de la valeur d'un noir d'os à examiner, on traite un certain volume d'eau, colorée avec du caramel ou de la mélasse, par un poids déterminé de ce noir; on filtre ensuite le liquide et on l'introduit dans l'appareil à tube mobile. On fait subir alors un traitement iden-

tique à une autre portion de la même eau colorée, en employant du noir animal parfaitement pur, de la qualité duquel on est certain, et en opérant sur les mêmes quantités que précédemment; le produit de cette opération est introduit dans l'appareil à tube de longueur fixe. Dans ces conditions, on dispose les deux appareils à côté l'un de l'autre, en tournant vers le jour l'une de leurs extrémités, et on examine la coloration qu'éprouvent les rayons lumineux en traversant chacun d'eux : le tube mobile ayant la même longueur que le tube fixe, si la coloration est égale de part et d'autre, le noir en question a le même pouvoir décolorant que le noir pur; si, au contraire, la coloration est inégale, on fait varier la longueur du tube mobile jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'égalité de teinte dans les deux appareils. Il suffit alors de mesurer la longueur du tube mobile pour savoir la valeur du noir à examiner, puisque son pouvoir décolorant et celui du noir normal sont évidemment en raison inverse des longueurs des deux tubes. Si, par exemple, les épaisseurs des couches liquides donnant la même nuance sont entre elles comme 4 est à 1, le noir examiné a un pouvoir décolorant quatre fois plus faible que celui du noir animal pur.

DÉCOLORIS s. m. (dé-ko-lo-ri — du préf. privat. *dé*, et de *coloris*). Perte du coloris.

DÉCOMBANT, ANTE adj. (dé-kon-ban, an-te — lat. *decumbens*, penché). Bot. Se dit des parties des végétaux, et particulièrement des tiges, qui, d'abord dressées, se recourbent ensuite et s'étalent, à cause de leur faiblesse et de leur flexibilité, comme dans la pervenche, la vulnéraire, etc. : *L'arctotide* DÉCOMBANTE. ‖ S'emploie aussi comme syn. de DÉCLINÉ, en parlant des étamines et des pistils.

DECOMBE (Ferdinand-Albert), dit **Albert**, danseur et chorégraphe français, né en 1789, mort à Fontainebleau en 1865. Il brilla longtemps à l'Opéra par la grâce de sa pantomime et l'entrain de sa danse, en compagnie de Paul l'*Aérien*, de Ferdinand, de Mlle Bigottini. Il se fit surtout applaudir dans les ballets de *Paul et Virginie* (1806) et de *Mars et Vénus* (1826). Homme de goût et d'imagination, dilettante éclairé, il a composé un assez grand nombre d'ouvrages chorégraphiques pour les principales scènes de l'Europe. Il a donné avec succès à l'Académie de musique les ballets suivants : le *Séducteur au village* ou *Claire et Mectal*, en deux actes (2 juin 1818); *Cendrillon*, en société avec Etienne (3 mars 1823); *Giselle* ou les *Willis*, en deux actes (26 juin 1841), et la *Jolie fille de Gand*, en trois actes (même jour), ces deux derniers ouvrages en collaboration avec M. de Saint-Georges. A Londres et à Bruxelles, il a fait représenter notamment le *Corsaire*, le *Château de Kenilworth* et la *Fille de marbre*. Vienne et Naples lui doivent aussi plusieurs ballets qui sont restés au répertoire. Retiré à Fontainebleau dans une propriété qui lui appartenait, il y est mort à la suite d'une douloureuse maladie, laissant la réputation d'un artiste distingué, d'un homme estimable et d'un sauveteur intrépide. — La femme d'Albert Decombe, Mlle Louise HYMM, née en 1792, fut de bonne heure admise au Conservatoire de musique; elle débuta à l'Opéra le 15 mars 1806, dans *Œdipe à Colone*, avec le plus grand succès. Après son mariage, elle prit le nom de Mme Albert, sous lequel elle se fit longtemps applaudir. Un de ses triomphes fut le rôle de Nida dans le *Laboureur chinois*, en 1813. Ses beaux cheveux, relevés à la chinoise avec des épingles d'or, à perles d'or pendantes, sa figure entièrement découverte, et que cette parure étrange rendait plus gracieuse encore, produisirent un effet extraordinaire sur le public du temps. La coiffure chinoise se répandit aussitôt dans le monde galant et s'y maintint pendant plusieurs années.

DECOMBEROUSSE (Benoît-Michel), conventionnel, jurisconsulte, auteur dramatique, né à Villeurbanne (Rhône) en 1751, mort presque aveugle, à Paris, en 1841. Il exerça la profession d'avocat au bailliage de Vienne, fut nommé député aux états de Romans en 1788 et s'y montra zélé partisan des droits de la nation. Juge de paix à Vienne, en 1790, il fut, bientôt après, élu juge au tribunal de ce district, membre du Directoire du département de l'Isère (1792) et enfin député suppléant à la Convention. Il rendit des services à la commune de Grenoble, ce qui ne l'empêcha pas d'être destitué comme modéré en 1793. Deux ans après, il figura parmi les députés suppléants appelés à siéger à la Convention nationale. La session terminée, il fit partie du Conseil des Anciens et en devint secrétaire (nivôse an V). Réélu par son département, l'an VI, il arriva à la présidence (vendémiaire an VII). Il prit une part très-active aux travaux de l'Assemblée, comme l'atteste la liste de ses discours. Toujours inaccessible à l'esprit de parti, il ne parla et ne vota jamais que selon sa conscience. Le 18 brumaire lui créa des loisirs. Cependant, en 1800, le premier consul l'appela aux fonctions de président du tribunal d'appel de l'Isère; mais il préféra rester à Paris. Plus tard, il fut directeur de la division du Prytanée français établie à Lyon; enfin il fut placé dans le bureau de consultation et de révision institué au ministère de l'interieur. En 1814, ce bureau ayant été supprimé, Decomberousse rentra dans la vie privée. Pendant les Cent-Jours, il devint conseiller de la cour impériale de Paris, mais dut quitter ce poste à la deuxième Restauration. Nous ne donnerons pas ici la bibliographie des discours politiques prononcés par Decomberousse. Ceux qui éprouveraient le désir de la connaître la trouveront dans la *Biographie du Dauphiné* de Rochas. Parmi ses écrits politiques, nous citerons : le *Testament de l'aristocratie mourante* (1790, in-12) : le *Codicille de l'aristocratie* (1790, in-12); la *Marche triomphante de la liberté*, épître à un ami (Paris, an VII, in-8°). Ses ouvrages littéraires sont : L'*Humanité*, poëme en quatre chants (Genève, 1776, in-8°); le *Siége de Florence*, ou la *Nouvelle Héloïse*, tragédie en cinq actes, en vers (Vienne, an III, in-8°); *Argill* ou le *Prisonnier anglais*, drame en cinq actes et en vers (Paris, an IV, in-8°); la *Mort de Michel Lepelletier*, tragédie en trois actes et en vers (Paris, an V, in-8°, rare); le *Code Napoléon mis en vers français* (Paris, 1811, in-12). Le *Catalogue de la Bibliothèque lyonnaise* de M. Coste lui attribue une facétie intitulée : *Caquire*, parodie de *Zaïre*, en cinq actes et en vers, par M. de Vessaire, dernière édition, considérablement *emmerdée;* à Chio, de l'imprimerie d'Avalons, en vente chez Le Foireux (sans date, in-8°). Le *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire* attribue le même ouvrage à un M. de Combles.

DECOMBEROUSSE ou DE COMBEROUSSE (François-Isaac-Hyacinthe), auteur dramatique français, fils du précédent, né à Vienne (Isère), le 3 juillet 1786, mort à Paris, le 21 mai 1856. Tout en occupant un emploi dans l'administration des droits réunis, Hyacinthe Decomberousse débutait dans les lettres en donnant à l'Odéon deux petites comédies, le *Mariage de Corneille* (1809) et le *Temporiseur* (1813). Ses opinions bonapartistes lui ayant fait perdre sa place au retour des Bourbons, il écrivit des pièces satiriques, telles que l'*Ultra* (1818) et le *Ministériel* ou la *Manie des dîners* (1819), dont la censure empêcha la représentation. En 1821, il donna dans le genre classique, à l'Odéon, une amusante comédie en trois actes et en prose avec Daubigny, le *Présent du prince*, et en 1825, au Théâtre-Français, une tragédie en trois actes, *Judith*, jouée par Mlle Duchesnois. Nous ne rappellerons pas toutes ses pièces politiques, dont les titres sont d'ailleurs aujourd'hui oubliés et qui, sous la Restauration, le mirent aux prises avec la censure. Nous nous contenterons de citer, parmi ses nombreux ouvrages, les mélodrames suivants, qui ont joui d'une certaine vogue : *Ali-Pacha*, le *Lépreux*, *Jane Thore*, le *Pauvre berger*, en collaboration avec Daubigny, Merle, Jouslin de La Salle, etc. Cette dernière pièce, écrite en société avec Daubigny et Carmouche, obtint un succès populaire au Panorama-Dramatique : elle donna lieu, le soir de sa première représentation, à un épisode tout à fait digne de Rabelais. Afin de prêter plus de véracité à la mise en scène, on avait acheté vingt moutons bien vivants et bien bêlants, destinés à remplacer les traditionnels moutons-mannequins. A la répétition générale, les acteurs improvisés jouèrent leurs rôles à la satisfaction générale; le soir même de la première représentation, ils firent d'abord une entrée irréprochable, et vinrent se grouper docilement autour du *fidèle berger*, avec des bêlements à ravir les vrais connaisseurs. Un tonnerre d'applaudissements éclata dans le parterre. Hélas! on n'avait pas prévu l'effet que ce bruit soudain produirait sur les pauvres bêtes. Le désordre se met dans leurs rangs; le mouton le plus rapproché du public se précipite tête baissée devant lui et disparaît dans l'avant-scène du rez-de-chaussée; aussitôt ses compagnons, en vrais moutons de Panurge, suivent le même chemin. On peut juger de l'effet que cet assaut imprévu apporta dans une loge occupée par des dames; on peut juger des cris des assiégées, de l'hilarité des spectateurs, des hourras des musiciens défendant leur orchestre contre l'invasion. Il fallut une bonne heure pour que la garde, les pompiers et les gens de service vinssent à bout des réfractaires. Le lendemain, on jugea prudent d'envoyer les pauvres bêtes à la boucherie, et l'on en revint à l'usage antique des moutons peints sur toile. Hyacinthe Decomberousse, suivant le singulier exemple que lui avait donné son père en mettant en vers le *Code Napoléon*, appliqua le même procédé au *Bourgeois gentilhomme* et au *Médecin malgré lui* de Molière (1814). On a encore de lui une sorte d'épopée religieuse, intitulée *Jésus-Christ* ou l'*Évangile poétique* (1843, in-8°).

DECOMBEROUSSE (Alexis-Barbe-Benoît), auteur dramatique français, frère du précédent, né à Vienne (Isère), le 13 janvier 1793, mort à Paris en 1862. Il étudia le droit dans cette dernière ville, fut reçu avocat à la cour royale en 1818, puis se tourna vers le théâtre, où son frère aîné obtenait déjà des succès. Depuis lors, et jusque dans ses dernières années, il n'a cessé de donner, seul ou en collaboration avec divers auteurs, aux diverses scènes de Paris, des drames, des comédies, quelques opéras-comiques, des vaudevilles surtout. Il ne compte pas moins de 73 ouvrages, qui furent, pour la plupart, loués et applaudis en leur temps, et que pourtant l'oubli le plus complet enveloppe aujourd'hui. Parmi ses drames, où la dignité de l'art n'était pas encore sacrifiée aux exigences du « grand spectacle, » on a remarqué le *Fou*, qu'il fit en société avec MM. Drouineau et Béraud (1829), et, depuis 1830, l'*Incendiaire* ou la *Cure et l'archevêché*, pièce dans laquelle on voit un archevêque poussant une jeune fille à commettre une série d'incendies dans un but tout politique; les *Frères Faucher*, le *Cocher de fiacre*, l'*Abolition de la peine de mort*, le *Marché Saint-Pierre*, en collaboration avec M. Autier (1839), etc., etc. Une seule de ses comédies fut jouée au Théâtre-Français, en 1832, l'*Espion du mari*, qu'il fit avec M. Fulgence, mais il en a donné au Gymnase quinze, marquées au bon coin de l'époque. Nous citerons dans le vaudeville, genre qu'il a exploité avec un certain bonheur : *Madame d'Egmont* (1832), l'*Ami Grandet* (1834); *Vouloir, c'est pouvoir*, avec Ancelot (1837); *Salvoisy* ou l'*Amoureux de la reine*, avec Scribe et Rougemont (1834); la *Polka en province*, avec M. Cordier (1844). Avec Bayard il a écrit *Frétillon* (1834), chanson de Béranger mise en cinq actes et qui fut un des plus grands succès de Mlle Déjazet au Palais-Royal. On a encore de lui comme vaudevilles : *Un amant qui ne veut pas être heureux*, avec Lubize (1850); et *Trois coups de pied*, avec M. Lockroy (1851), aux Variétés. Une cinquantaine de ses pièces les mieux accueillies, réunies par une main amie, à quelques œuvres inédites, composent son *Théâtre* (3 vol. gr. in-8° à 2 colonnes, Paris, Hachette, 1864). Une *Notice* par M. Jules Janin, mise en tête de l'ouvrage, marque avec justesse le rang d'Alexis Decomberousse dans le mouvement dramatique de l'époque. Cet auteur, dont la réputation s'est trouvée fort ébranlée par les audacieuses tentatives de la nouvelle école, a fourni des rôles heureux aux meilleurs artistes de son temps, à Léontine Fay, à Bouffé, à Lafont, à Vernet, à Provost, à Déjazet, à Jenny Colon, à Bocage, à Frédérick-Lemaître, à Mme Dorval.

DÉCOMBLÉ, ÉE (dé-kon-blé) part. passé du v. Décombler : *Puits* DÉCOMBLÉ.

DÉCOMBLER v. a. ou tr. (dé-kon-blé — du préf. privat. *dé* et de *combler*). Débarrasser de ce qui comble : DÉCOMBLER *un puits*.

DÉCOMBRÉ, ÉE (dé-kon-bré) part. passé du v. Décombrer : *Un terrain* DÉCOMBRÉ.

DÉCOMBREMENT s. m. (dé-kon-bre-man — rad. *décombrer*). Action de décombrer : *Le* DÉCOMBREMENT *d'une rue*.

DÉCOMBRER v. a. ou tr. (dé-kon-bré — rad. *décombres*). Débarrasser de décombres : DÉCOMBRER *un terrain, une rue, une salle*.

— Fig. Débarrasser : *Il faut* DÉCOMBRER *la route de la civilisation*.

— Absol. : *On nous propose de* DÉCOMBRER *avant de bâtir*. (Mirab.)

DÉCOMBRES s. m. pl. (dé-kon-bre — du préf. *dé*, et de *combre*, qui vient de *cumulus*, tas; portug. *combro*, bas lat. *cumbrus*). Débris provenant d'un édifice démoli : *Les* DÉCOMBRES *qui proviennent de la démolition des constructions forment un excellent engrais*. (Morog.)

— Fig. Restes d'un ancien ordre de choses détruit : *Les* DÉCOMBRES *qu'une révolution laisse après elle. On chercha en 1815 à reconstruire l'ordre social avec les* DÉCOMBRES *de l'ancien régime. Je ne crois pas que nous ayons parmi nous un seul système qu'on ne retrouve chez les anciens; ce n'est qu'avec les* DÉCOMBRES *de l'antiquité que nous avons élevé tous nos édifices modernes*. (Volt.) *Déjà les peuples n'habitent que des* DÉCOMBRES; *ils sentent en eux une grande angoisse*. (Lamenn.) *Une constitution entière à fonder au milieu des* DÉCOMBRES *d'une antique législation, malgré toutes les résistances et avec l'élan désordonné des esprits, était une œuvre grande et difficile*. (Thiers.)

Ma vertu, mon bonheur, hélas! tout est *décombres*.
V. HUGO.

— Min. Terres et graviers qu'on tire de la partie supérieure d'une carrière pour aller jusqu'à la bonne couche.

— **Syn. Décombres, débris, ruines.** V. DÉBRIS.

DÉCOMBUSTION s. f. (dé-kon-bus-ti-on — du préf. privat. *dé*, et de *combustion*). Chim. Syn. de DÉSOXYGÉNATION.

DÉCOMMANDÉ, ÉE (dé-ko-man-dé) part. passé du v. Décommander. Contremandé : *Un habit* DÉCOMMANDÉ. *Un repas* DÉCOMMANDÉ.

DÉCOMMANDER v. a. ou tr. (dé-ko-man-dé — du préf. privat. *dé*, et de *commander*). Contremander, en parlant d'un ordre donné, d'une demande faite : *Il écrivit à Paris pour* DÉCOMMANDER *l'appartement qui devait le recevoir*. (Mérimée.) *Pourquoi* DÉCOMMANDER *la voiture?* (Balz.)

— *Décommander quelqu'un*, Lui retirer un ordre d'agir qu'on lui avait donné : *J'AI* DÉCOMMANDÉ *le commissionnaire qui allait emporter vos paquets*.

DÉCOMMETTRE v. a. ou tr. (dé-ko-mè-tre — du préf. *dé*, et de *commettre*). Mar. Détordre, en parlant d'un cordage.

De commodo et incommodo. V. COMMODO.

DÉCOMPLÉTÉ, ÉE (dé-kon-plé-té) part. passé du v. Décompléter. Rendre incomplet : *Un ouvrage* DÉCOMPLÉTÉ.

DÉCOMPLÉTER v. a. ou tr. (dé-kon-plé-té — du préf. *dé*, et de *compléter*. Prend un accent grave sur l'avant-dernier *e*, devant une syllabe muette : *Je décomplète, ils décomplètent*, excepté au futur de l'ind. et au cond. prés. : *Je compléterai, tu compléterais*). Rendre incomplet : DÉCOMPLÉTER *un ouvrage, une collection*.

— Fig. Priver d'une chose essentielle : *Toute doctrine qui* DÉCOMPLÈTE *l'homme est fausse*. (A. Martin.) *La vie de pénitence* DÉCOMPLÈTE *l'homme*. (A. Martin.)

DÉCOMPLIQUER v. a. ou tr. (dé-kon-pli-ké — du préf. *dé*, et de *compliquer*). Néol. Simplifier : *Est-il possible de* DÉCOMPLIQUER *tout ce qui complique l'exercice du droit électoral?* (Journ.)

DÉCOMPOSABLE adj. (dé-kon-po-za-ble — du préf. *dé*, et de *composer*). Qui peut être décomposé, qui est composé : *Un corps* DÉCOMPOSABLE. *Un mot* DÉCOMPOSABLE. *Les anciens alchimistes, qui croyaient l'or* DÉCOMPOSABLE, *conséquemment faisable, reculaient à l'idée de produire le diamant*. (Balz.)

— **Antonyme.** Indécomposable.

DÉCOMPOSANT (dé-kon-po-zan) part. prés. du v. Décomposer. Qui décompose : *Substances* DÉCOMPOSANT *des sels*.

DÉCOMPOSANT, ANTE adj. (dé-kon-po-zan, an-te — rad. *décomposer*). Qui décompose, qui produit la décomposition : *Des agents* DÉCOMPOSANTS.

DÉCOMPOSÉ, ÉE (dé-kon-po-zé) part. passé du v. Décomposer. Divisé, séparé en ses éléments : *La lumière entrera dans l'œil sans y être* DÉCOMPOSÉE. (Libes.)

— Par ext. Altéré, désorganisé : *Les bitumes ne sont que les huiles mêmes des végétaux* DÉCOMPOSÉS *par l'eau*. (Buff.)

— Fig. Dérangé de la forme naturelle : *Des traits* DÉCOMPOSÉS. *Une voix* DÉCOMPOSÉE. *Un maintien* DÉCOMPOSÉ. *Sa figure était* DÉCOMPOSÉE *d'une manière effrayante*. (G. Sand.)

— Bot. Se dit des tiges qui se ramifient beaucoup dès leur base, comme celles de l'ajonc ou de la bruyère. ‖ Se dit des feuilles partagées en nombreuses divisions ou folioles portées par les nervures secondaires, comme celles des mimosées. ‖ Se dit de tout organe découpé d'une manière diffuse ou irrégulière.

DÉCOMPOSER v. a. ou tr. (dé-kon-po-zé — du préf. *dé*, et de *composer*). Séparer en ses éléments : DÉCOMPOSER *l'eau*. DÉCOMPOSER *l'air*. DÉCOMPOSER *la lumière. Analyser, c'est* DÉCOMPOSER *ou réduire ce qui est complexe aux plus simples éléments auxquels on puisse parvenir*. (Lamenn.)

C'est là, c'est encor là, que, cachant sa puissance,
L'éternel ouvrier, dans un profond silence,
Compose lentement et *décompose* tout.
DELILLE.

— Altérer profondément : *Certaines maladies* DÉCOMPOSENT *le sang. La chaleur* DÉCOMPOSE *les matières animales*. ‖ Troubler l'harmonie de : *La douleur avait* DÉCOMPOSÉ *son visage. La mort rétablit souvent la beauté de la face que l'agonie avait* DÉCOMPOSÉE.

— Par ext. Diviser en parties : *Ils achètent de grands biens pour les vendre en détail, et, de profession,* DÉCOMPOSENT *les grandes propriétés*. (P.-L. Courier.)

— Remplacer un objet unique par plusieurs objets : *On* DÉCOMPOSA *le consulat et on en forma plusieurs magistratures*. (Montesq.)

— Fig. Analyser, étudier séparément et par parties : DÉCOMPOSER *un discours, une phrase. Le philosophisme* DÉCOMPOSE *tous les sentiments, toutes les vertus, et les réduit à l'égoïsme*. (Boiste.)

— Absol. : DÉCOMPOSER *n'est pas créer*. (Balz.) *Pour étudier, l'esprit humain est obligé de diviser, de* DÉCOMPOSER; *il n'apprend rien que successivement et par parties*. (Guizot.) DÉCOMPOSER, *recomposer, analyser, synthétiser : voilà toute la science humaine*. (Ch. Dollfus.) *Sa facilité d'abstraire et de* DÉCOMPOSER *a introduit de bonne heure l'usage des propositions générales*. (Condill.)

— Mathém. *Décomposer une figure*, La réduire en triangles pour en évaluer la surface. ‖ *Décomposer une équation*, En faire plusieurs équations partielles pour la résoudre. ‖ *Décomposer un produit en facteurs premiers*, Mettre en évidence tous les facteurs premiers de ce produit.

— Mécan. *Décomposer un mouvement, une force*, Les ramener aux mouvements élémentaires, aux forces élémentaires.

— Physiq. *Décomposer la lumière*, Faire apparaître, par le moyen du prisme, les couleurs qui la composent.

— Techn. *Décomposer une étoffe*, La détisser, afin d'en faire l'analyse. ‖ Reproduire, au moyen de la mise en carte, le croisement dont elle est formée.

Se décomposer v. pr. Etre décomposé, dans tous les sens de l'actif : *Le sang* SE DÉCOMPOSE *dès qu'il ne circule plus*. (Raspail.) *Les chiffons de laine ou les débris de cuir* SE DÉCOMPOSENT *fort lentement*. (Math. de Dombasle.) *L'utilité générale* SE DÉCOMPOSE *en utilité gratuite et utilité onéreuse*. (F. Bastiat.)

DÉCOMPOSITION s. f. (dé-kon-po-zi-si-on — rad. *décomposer*). Action de décomposer; résultat de cette action : *La* DÉCOMPOSITION *de l'eau*. ‖ Désagrégation; altération, dérangement survenu dans la combinaison des éléments qui composent un corps : *Cette viande est dans un état de* DÉCOMPOSITION *avancée. La* DÉCOMPOSITION *du fumier n'est utile que comme moyen de détruire la faculté germinative des graines de plantes nuisibles qu'il contient*. (Math. de Dombasle.) *La houille est le résultat de la* DÉCOMPOSITION *partielle des plantes qui couvraient la terre pendant une longue période*. (L. Figuier.) *Le mélange désinfectant de MM. Demeaux et Corne arrête le travail de la* DÉCOMPOSITION. (F. Pillon.)

— Dérangement de l'état, de l'aspect habituel : *La* DÉCOMPOSITION *du visage. La* DÉCOMPOSITION *des traits*.

— Fig. Désorganisation d'un tout moral : *La société, dans sa* DÉCOMPOSITION *et sa recomposition lente et graduelle, fut presque immobile sous les mérovingiens*. (Chateaub.) *L'arabe vulgaire n'est pas le résultat d'une* DÉCOMPOSITION *de l'arabe littéral*. (Renan.) ‖ Analyse, réduction à des parties plus simples : DÉCOMPOSITION *d'une idée, d'une phrase, d'un discours. Les sciences se forment par la* DÉCOMPOSITION *des objets ou par l'analyse*. (Garnier.)

— Chim. *Décomposition double*, Décomposition de deux sels qui échangent mutuellement leurs bases.

— Mathém. *Décomposition d'une figure*, Opération qui consiste à partager cette figure en triangles, pour en évaluer la surface.

— Mécan. *Décomposition des mouvements*. V. COMPOSITION.

— *Décomposition des forces*. V. FORCE.

— Techn. *Décomposition d'une étoffe*, Opération ayant pour objet d'analyser cette étoffe, c'est-à-dire d'examiner l'ordre dans lequel les fils qui la constituent sont croisés entre eux, et de reproduire cet ordre sur le papier, au moyen de signes conventionnels.

— **Syn. Décomposition, analyse.** Ces deux mots diffèrent comme tous les synonymes qui sont tirés du grec et du latin. *Décomposition*, venant du latin, appartient à la langue vulgaire et a un sens plus général et moins précis; *analyse*, mot grec, appartient davantage à la langue scientifique; il a un sens plus précis, plus rigoureusement scientifique. Toute *analyse* est réellement une *décomposition;* mais toute *décomposition* n'est pas une véritable *analyse*, une *analyse* scientifique, c'est-à-dire un procédé de l'esprit qui suit une méthode rigoureuse.

— **Antonymes.** Combinaison, composition.

— **Encycl.** Physiol. On donne le nom de *décomposition* au travail moléculaire qui modifie la constitution des substances organiques placées en dehors des conditions de la vie. En chimie, le mot *décomposition* a une précision rigoureuse qu'il n'a pas dans les sciences biologiques, car, la constitution de la plupart des substances vivantes nous étant absolument inconnue, il nous est impossible de déterminer la nature des changements survenus dans un composé dont la constitution nous échappe. La *décomposition* d'une substance animale se reconnaît à des signes inhérents à la masse totale du corps, et présente, suivant les organes, les tissus et les éléments anatomiques, des caractères variables. Il se passe dans le corps humain un certain nombre de modifications décomposantes; mais cette *décomposition* s'opère dans des conditions intermédiaires dans lesquelles l'organe dépend encore partiellement de l'organisme, et en reçoit une recomposition nutritive incomplète. Cet état mixte de *décomposition* réelle et d'assimilation imparfaite a reçu le nom de *nécrobiose*. Suivant les opinions les plus récentes, le tubercule de la phthisie pulmonaire serait un exemple de cette *décomposition* nécrobiotique.

La médecine légale a souvent à rechercher à quelle époque remonte la *décomposition* d'un sujet soumis à l'examen de l'expert; mais la détermination précise de ce point dépend des conditions d'âge, de température, du milieu et même de la constitution du malade, et, dans les cas d'empoisonnement, de la nature et de la quantité du poison ingéré. En admettant que l'on pût tenir compte de tous ces éléments du problème, la solution en serait encore incertaine, quand il s'agit de *décompositions* anciennes. Ce n'est que dans les premiers jours qu'il est possible de préciser à peu près l'époque de la mort.

Mais ces débuts de la *décomposition* présentent encore un intérêt plus saisissant, car ils sont, aux yeux de beaucoup de médecins, la seule preuve irréfragable du décès, et leur constatation évidente chasse toute crainte possible d'inhumation précipitée. Le premier signe de la *décomposition* commençante d'un corps est l'odeur, qui, fade et douceâtre d'abord, devient pénétrante et nauséeuse, et enfin de plus en plus infecte. En même temps les sclérotiques se tachent, la peau du ventre verdit, l'épiderme se décolle, les espaces intercostaux verdissent et laissent saillir les côtes plus que de coutume. Les veines du cou sont indiquées par un liséré rougeâtre, d'apparence ecchymosique. Toute la surface du corps verdit dans les parties supérieures, tandis qu'elle brunit et qu'elle s'infiltre dans les parties déclives. Bientôt la peau se laisse traverser par les parties saillantes des os, et il ne reste plus qu'un squelette dans lequel nagent des masses de parties molles, infectes et verdâtres, et auquel restent attachés des lambeaux irréguliers de chairs pourries. Quand on étudie les organes eux-mêmes, on trouve que l'estomac se décompose très-rapidement. Ce travail destructeur s'opère avec une extrême promptitude sur la membrane muqueuse, sous l'action du suc gastrique qui s'altère. Le poumon diminue notablement de volume, des gaz abondants se dégagent ultérieurement et le distendent derechef. Ces gaz se développent en grande quantité dans l'intestin, et c'est ce qui fait que les noyés quittent, après deux ou trois jours, la couche moyenne de l'eau pour reparaître à la surface. Dans cet état de *décomposition*, les cadavres sont susceptibles de donner par l'inoculation de graves affections putrides, dont la cause est généralement rapportée à l'action du virus anatomique. Ce virus n'a son maximum d'action que dans les six ou huit jours qui suivent la mort, et il doit si peu sa puissance pernicieuse à la putridité proprement dite, que les piqûres contractées par les anatomistes sur des sujets complétement décomposés sont réputées exemptes de danger. C'est seulement au début de la *décomposition* que les piqûres sont dangereuses. On n'ignore pas que les cas de mort assez fréquents chez les élèves en médecine sont plus souvent amenés dans le travail de l'autopsie qui se fait vingt-quatre heures après le décès, que dans les amphithéâtres d'études, qui contiennent fréquemment des sujets de vingt jours et plus.

La *décomposition* s'annonce, dans les éléments anatomiques, par une déformation plus ou moins accusée. Les globules du sang, par exemple, s'arrondissent, puis laissent échapper des gouttelettes fines, que les anatomistes appellent des *exsudations sarcodiques*. Les fibres musculaires présentent le même phénomène, et l'apparition des exsudations sarcodiques, en dissolvant la substance organique même, coïncide toujours avec la cessation de la rigidité cadavérique. Ce qui se passe sur le cadavre est exactement la reproduction de ce qu'on observe dans les cas de gangrène d'un membre, à la suite d'une oblitération artérielle ou d'une obstruction veineuse. On n'a pas à insister ici sur ce sujet.

La *décomposition* incomplète, connue sous le nom de nécrobiose, est curieuse à plus d'un titre. Elle diffère des précédentes en ce que le tissu atteint ne s'élimine pas d'abord, et que la graisse envahit ses éléments déformés et en modifie la masse; mais elle s'en rapproche en ce que tôt ou tard l'élimination doit survenir. C'est cette élimination qui produit, pour les tubercules du poumon, la plupart des énormes cavernes dont la réparation est souvent impossible.

Décomposition de la pensée (DE LA), par Maine de Biran (*Œuvres*, publiées par Cousin, 4 vol. in-8°, 1841). Cet ouvrage fut écrit à l'occasion de la question mise au concours en l'an XI, par la classe des sciences morales et politiques de l'Institut : *Comment doit-on décomposer la faculté de penser et quelles sont les facultés élémentaires qu'il faut y reconnaître?* Le mémoire de Maine de Biran fut couronné le 8 mars 1805 et retiré en 1807 pendant l'impression, à cause, dit l'auteur, « d'un événement extraordinaire sur lequel je dois garder le silence. » Il a pour épigraphe ces mots du poëte Lucrèce :

. . . . *His rebus sua cuique voluntas*
Principium dat. . . . .

La première partie, intitulée : *Comment on doit analyser les facultés humaines; — Différentes méthodes de décomposition*, est une introduction. L'auteur explique ce qu'il entend par les mots *facultés*, *force*, *cause*, et ce que les physiciens et les physiologistes entendent par là. Il examine ensuite comment on peut traiter le sujet d'après les doctrines métaphysiques des philosophes modernes, puis il donne sa propre méthode.

La seconde partie a pour titre : *Quelles sont les facultés élémentaires qu'on doit reconnaître dans la pensée?* Dans trois sections ou subdivisions, il établit qu'il y a deux facultés élémentaires : l'*affectibilité* et la *motilité volontaire*. La deuxième section est une analyse des opérations des sens et des idées qui s'y rattachent. Dans la troisième, Maine de Biran considère les facultés dans leur exercice général; il était encore à plusieurs égards dans toute l'ardeur de ses convictions sensualistes; il nomme Bacon « l'immortel restaurateur de la philosophie naturelle. » Son style est lourd comme sa pensée. Il a déjà la vigueur intellectuelle de ses plus belles années, mais on sent en lui cette disposition de l'âme qu'il avoue plus tard, quand il déclare que la vanité et l'affliction intérieure ont présidé à l'élaboration de ses travaux accomplis sous l'influence des idées sensualistes. L'homme est un objet d'histoire naturelle : « L'*usage* et l'*objet* des facultés humaines (il parle de la situation créée par le système de Bacon) s'offrait d'abord comme le titre premier et le plus important à explorer : car c'est la pratique et l'action qui ouvrent le cercle de l'expérience, et l'*art* marche avant la *théorie*. L'étude première des méthodes artificielles ou procédés *techniques* du raisonnement développé par les signes et les formes du langage devait conduire régulièrement aux lois de l'expression des idées, d'où l'on pouvait s'élever dans la suite à une théorie générale de la formation de ces idées mêmes, à la manière dont elles se combinent et s'élaborent, en allant du simple au composé ou de la source primitive jusqu'aux dérivations les plus éloignées. Dès lors... on avait une science ou une histoire plus ou moins complète de l'*emploi* de ces facultés, dont l'*objet* se déterminait de lui-même, lorsque, venant à embrasser d'un vaste coup d'œil l'ensemble des travaux de l'esprit humain actuellement déposés et cumulés dans ses archives, à la vue des monuments divers successivement élevés par le génie des *arts*, de l'*histoire* et de la *philosophie*, on assignerait les caractères propres à différents genres de produits et les limites précises qui les séparent. »

On le voit, dans les idées du temps, l'univers est une grande usine dans laquelle un agent particulier, appelé l'esprit humain, fabrique des produits, comme ailleurs on fabrique toute autre chose.

Veut-on savoir ce qu'il pense de la métaphysique? « La *métaphysique*, dit-il, source ténébreuse et tristement féconde de disputes frivoles et interminables, tant qu'elle prétendait être une science abstraite (et elle ne serait plus la métaphysique si elle cessait d'être abstraite), et *ex professo* de l'âme et de ses facultés ou attributs, commence sa propre réforme en se réduisant à n'être plus qu'une science positive des idées ou de l'*emploi* et de l'*objet* circonscrit des facultés humaines. » En un mot, la métaphysique ne saurait être autre chose que cette science qui n'existait pas en 1803, qu'on a créée depuis et qui s'appelle la psychologie. Certes, la psychologie est une science nouvelle et de premier ordre, mais elle n'est qu'une fraction de la métaphysique.

En définitive, « ce mémoire, que l'auteur n'avait pas eu le temps de retoucher, dit M. Ernest Naville, présente, comme il le dit lui-même, le caractère d'un cahier d'étude plutôt que celui d'une composition achevée. La lecture en est fort laborieuse; mais il y a un intérêt réel à saisir, pour ainsi dire à nu, le travail de la pensée de l'écrivain au moment où cette pensée subissait la crise importante et décisive qui fixait son avenir. Dans cet ouvrage, en effet, Maine de Biran rompt ouvertement avec l'école de Condillac. Tout en reconnaissant la réalité des faits d'un ordre purement sensitif, il établit avec une grande profondeur d'analyse les fonctions de la volonté, et place dans le fait de la libre activité du *moi* le fondement de toutes les notions suprasensibles. »

DÉCOMPTE s. m. (dé-kon-te — du préf. *dé*, et de *compte*). Soustraction, déduction faite sur une somme à payer : *En payant les gages de ses domestiques, il a toujours quelque* DÉCOMPTE *à leur faire*.

— *Faire le décompte*, Décompter, retrancher une somme d'une somme plus forte à payer. ‖ Supputer la somme à déduire : FAISONS *maintenant* LE DÉCOMPTE. ‖ Fig. Tenir compte des inconvénients, en calculant les avantages : *Il faut savoir être toujours maître de soi,* FAIRE *à tout propos* LE DÉCOMPTE *de chaque événement, quelque fortuné qu'il puisse être*. (Balz.) *Les écrivains qui, dans les pays monarchiques, vantent les gloires princières, ont grand soin de n'en pas* FAIRE LE DÉCOMPTE. (Proudh.)

— *Trouver du décompte*, Découvrir des inconvénients imprévus, ne pas retirer d'une affaire l'es avantages attendus : *Il* A TROUVÉ *bien* DU DÉCOMPTE *dans cette affaire*.

— *Payer le décompte*, Payer après avoir fait le décompte des sommes à retrancher de la dette brute.

— Argot. Blessure mortelle, dans le langage des soldats.

— Administr. milit. Somme provenant de la prime journalière allouée à chaque soldat pour alimenter sa masse individuelle, et qu'il touche, chaque trimestre, lorsque cette masse est complète, c'est-à-dire lorsqu'elle est arrivée au taux fixé par les règlements. ‖ *Décompte des campagnes*, Somme que les soldats, ayant le temps de service exigé pour la pension d'ancienneté, sont autorisés à compter en sus, pour leurs années de campagnes, d'après des règles fixées par les lois, décrets ou ordonnances en vigueur.

DÉCOMPTÉ, ÉE (dé-kon-té) part. passé du v. Décompter. Retranché, déduit : *Une somme* DÉCOMPTÉE.

— Fig. Compté en déduction : *Ces peines, lorsque nous avons la sagesse de les accepter, nous sont, pour ainsi dire,* DÉCOMPTÉES *sur celles de l'avenir*. (J. de Maistre.)

DÉCOMPTER v. a. ou tr. (dé-kon-té — rad. *décompte*). Faire le décompte, retrancher la plus forte somme à payer : DÉCOMPTER *les sommes avancées*.

— Absol. et fig. Rabattre de ses espérances, de ses prétentions, de ses opinions : *Ah! madame, quand nous en serons là, j'y perdrai beaucoup; il y aura bien à* DÉCOMPTER. (Mariv.) *Les assaillants se trouvèrent bien surpris et sentirent bientôt qu'il fallait* DÉCOMPTER. (Brill.-Sav.)

Il est des gens à qui d'abord tout est possible;
Mais, quand on vient au fait, on trouve à *décompter*.
LA CHAUSSÉE.

— Jeux. Démarquer ses points.

— v. n. ou intr. Mus. Faire passer la voix par tous les degrés d'un intervalle, pour le saisir plus sûrement.

DÉCONCERT s. m. (dé-kon-sèr — du préf. privat. *dé*, et de *concert*). Néol. Défaut de concert, d'entente, mésintelligence : *Le* DÉCONCERT *a succédé, dans ce ménage, à une entente admirable*.

— Action de se déconcerter : *Je vis, dans son inattention, une résolution dédaigneuse de jouer sans* DÉCONCERT *son rôle jusqu'au bout*. (E. Sue.)

DÉCONCERTANT (dé-kon-sèr-tan) part. prés. du v. Déconcerter : *Des événements* DÉCONCERTANT *toutes les prévisions*.

DÉCONCERTANT, ANTE adj. (dé-kon-sèr-tan, an-te — rad. *déconcerter*). Qui déconcerte : *Il ne connaissait pas encore la* DÉCONCERTANTE *impassibilité que donne l'habitude de la critique*. (Balz.)

DÉCONCERTÉ, ÉE (dé-kon-sèr-té) part. passé du v. Déconcerter. Dont le concert, l'accord est troublé : *Des voix* DÉCONCERTÉES. *Des instruments* DÉCONCERTÉS. *Le concert étant ainsi* DÉCONCERTÉ, *l'hôte fit ouvrir la porte*. (Scarron.)

— Dérangé dans son mécanisme : *Montrez-moi que ce qui pense en l'homme n'est point le corps et subsiste toujours, après que cette machine grossière est* DÉCONCERTÉE. (Fén.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Fig. Dérangé, troublé dans son harmonie, dans son accord : *Ne priant plus, toute l'harmonie de la vie chrétienne est en moi* DÉCONCERTÉE. (Bourdal.) ‖ Qui n'est plus d'accord, en parlant des personnes : *Les partis sont* DÉCONCERTÉS. *La magnanimité est la seule vraie prudence contre les factions* DÉCONCERTÉES. (Lamart.) ‖ Peu usité. ‖ Dérangé, en parlant de ce qui était concerté, préparé : *Des projets* DÉCONCERTÉS. ‖ Interdit, troublé : *Les hommes véritablement louables sont sensibles à l'estime et* DÉCONCERTÉS *par les louanges*. (Duclos.)

. . . . Muet, *déconcerté*,
Je suis comme étourdi du coup qu'on m'a porté.
C. DELAVIGNE.

— **Syn. Déconcerté, confondu, consterné**, etc. V. CONFONDU.

DÉCONCERTEMENT s. m. (dé-kon-sèr-te-man — rad. *déconcerter*). Action de déconcerter; résultat de cette action : *Cette mesure ne produirait que le* DÉCONCERTEMENT.

— Dérangement de mesures concertées : *Le* DÉCONCERTEMENT *de nos projets*.

— Etat d'une personne déconcertée : *Le* DÉCONCERTEMENT *se répandit dans la maison*. (Mme de Staël.) *Ce prince, affligé du* DÉCONCERTEMENT *où il s'était trouvé, ne levait pas les yeux et garda un silence morne jusqu'à Versailles*. (Duclos.)

DÉCONCERTER v. a. ou tr. (dé-kon-sèr-té — du préf. privat. *dé*, et de *concert*). Troubler, en parlant d'un concert de voix ou d'instruments : *Une note fausse peut tout* DÉCONCERTER. ‖ Peu usité.

— Déranger, disjoindre, décomposer : *Tantôt il donnait des remèdes qui faisaient suer, et il montrait, par le succès des sueurs, combien la transpiration, diminuée ou facilitée,* DÉCONCERTE *ou rétablit toute la machine du corps*. (Fén.) ‖ Sens vieilli.

— Fig. Déjouer, rompre, en parlant d'un projet, d'une pensée, d'une intention quelconque : *Le bon sens du langage* DÉCONCERTE *souvent le calcul des hommes*. (B. Const.) *Voulez-vous déjouer les complots, tromper les intrigues,* DÉCONCERTER *les projets, ouvrez la porte à tous les bannis*. (Chateaub.) *Souvent le hasard* DÉCONCERTE *le projet le mieux conçu et couronne la tentative la plus insensée*. (Latena.) ‖ Troubler, interdire : *Il y a peu de femmes, à Paris, dont l'abord et le regard ne soient d'une hardiesse à* DÉCONCERTER *quiconque n'a rien connu de semblable dans son pays*. (J.-J. Rouss.)

Se déconcerter v. pr. Etre déconcerté, désuni : *Les intérêts particuliers se taisent, les factions* SE DÉCONCERTENT *ou se réunissent, Stanislas est porté sur le trône*. (Boismont.)

— Fig. Se troubler, perdre contenance : *Elle a un maintien sérieux, très-naturel, qui ne* SE DÉCONCERTE *point*. (St-Evrem.) *Il ôta tout doucement son chapeau, sans* SE DÉCONCERTER. (G. Sand.) ‖ Se détraquer : *A la mort, la machine* SE DÉCONCERTE. (Fén.) ‖ Peu usité.

DÉCONCLU, UE (dé-kon-klu) part. passé du v. Déconclure. Rompu, en parlant d'une convention : *Traité* DÉCONCLU.

DÉCONCLURE v. a. ou tr. (dé-kon-klu-re — du préf. privat. *dé*, et de *conclure*. Se conjugue comme *conclure*). Rompre, en parlant d'une convention arrêtée, d'une chose conclue. ‖ Peu usité.

Se déconclure v. pr. Etre déconclu : *Le mariage* S'EST DÉCONCLU. ‖ Peu usité.

DÉCONFÈS, ESSE adj. (dé-kon-fès, è-se — du préf. *dé*, et de *confès*). Qui ne s'est point confessé : *Mourir* DÉCONFÈS.

— Par ext. Qui n'a rien laissé à l'Eglise, en mourant : *Tout homme qui mourait sans laisser une partie de ses biens à l'Eglise, ce qui s'appelait mourir* DÉCONFÈS, *était privé de la communion et de la sépulture*. (Montesq.)

— Substantiv. Personne qui ne s'est pas